

*Initiatives ministérielles*

souciens de ce qui leur arrive, de la protection de leurs emplois, du partage équitable des coûts et du maintien des services dans les deux langues officielles.

Au cours de la dernière session, l'opposition a tâché d'aborder cette question dans un esprit de coopération, mais elle s'est heurtée à l'attitude mesquine de l'ex-ministre qui, pourrais-je ajouter, ne s'exprimait pas franchement et faisait preuve de duplicité. On devrait donner au nouveau ministre l'occasion de remédier à la situation en reprenant à zéro l'étude du projet de loi.

Je tiens à vous faire comprendre très clairement, à vous qui occupez le fauteuil du Président dans sa tâche, que nous ne nous opposons pas à la motion uniquement pour faire des difficultés. Je le répète, l'opposition s'est nettement comportée d'une façon raisonnable et dans un esprit de coopération quand on lui a proposé de faire une étude raisonnable de mesures législatives souhaitables. On ne peut pas s'attendre à ce que nous fassions preuve de coopération pour l'adoption de mesures inadéquates ou franchement mauvaises. Le gouvernement ne doit surtout pas s'attendre à ce que nous collaborions avec lui quand il cherche à bouleverser le processus parlementaire, à échapper à l'examen attentif du Parlement et à la participation du public ainsi qu'à esquiver sa responsabilité.

Cette motion représente encore un pas en arrière dans la marche du gouvernement vers la réforme parlementaire.

Enfin, monsieur le Président, je tiens à vous dire, ainsi qu'à tous les députés qui ont participé au débat de procédure sur cette motion et qui parleront du fond de la motion que, compte tenu de la décision de la présidence, nous avons l'intime conviction que cette motion va à l'encontre du processus législatif codifié, si l'on peut dire, dans le Règlement de la Chambre et commenté par Beauchesne, Erskine May et d'autres auteurs cités par des députés des deux côtés de la Chambre.

Qu'il soit bien clair, monsieur le Président, que, pour notre part, nous allons combattre, fidèlement aux traditions du Règlement et du Parlement, toutes les mesures législatives qui sont mauvaises et ne servent pas les intérêts du Canada. Nous allons nous y opposer, nous allons essayer de les amender, nous allons faire de notre mieux pour obtenir les dispositions les plus favorables pour tous les Canadiens, où qu'ils habitent.

**M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre):** Monsieur le Président, je voudrais parler de la motion à l'étude aujourd'hui et faire porter mes observations avant tout sur le projet de loi C-26. Mais auparavant, je tiens à dire que, sur un plan général, le débat qui se déroule au-

jourd'hui met en cause l'essence de notre démocratie parlementaire.

À de nombreuses reprises, le gouvernement a fait adopter à la hâte ses mesures législatives, il a imposé ses volontés et ses vœux sans consultations adéquates, sans se conformer aux règles et, à mon avis, d'une manière telle que des Canadiens exigent désormais une réforme parlementaire en profondeur, qui n'a d'ailleurs que trop tardé. Voilà où nous ont conduits l'attitude et les mesures prises par ce gouvernement qui, pour un deuxième mandat consécutif, peut s'appuyer sur une majorité.

• (1200)

Je crois que le projet de loi C-26 est un microcosme des nombreux problèmes qui existent sous le gouvernement actuel. Je m'intéresse personnellement au projet de loi C-26. Je représentais le Nouveau Parti démocratique au comité législatif chargé d'étudier cette mesure législative.

En ce qui concerne ce projet de loi, le gouvernement n'a écouté ni le Parlement, ni la population, ni les experts, il n'a tenu aucun compte des rapports, et il veut maintenant faire adopter à la hâte une mesure législative visant à supprimer un programme qui n'existe déjà plus en réalité depuis deux ans.

L'histoire de ce projet de loi est très intéressante. Le programme du tarif de l'Est est un programme de subvention qui permet l'exportation du grain et de la farine depuis les ports de Halifax et de Saint John. On sait que, durant les mois d'hiver, lorsque la voie maritime est fermée, le transport des céréales vers ces deux ports coûte très cher. Ce programme a été mis en place pour compenser les frais de transport élevés afin qu'on puisse utiliser ces ports. Ce programme revêt une grande importance pour les Canadiens de l'Ouest, la région que je représente. Ceux-ci veulent exporter leurs céréales avec la collaboration de la Commission canadienne du blé. C'est important d'avoir des ports ouverts, et ce sont les deux seuls ports toutes saisons sur la côte est. Le programme revêt aussi une grande importance pour les habitants des Maritimes et les Canadiens de l'Est, puisqu'il leur permet de payer moins cher pour nourrir le bétail, la volaille, etc. Il est important aussi pour des endroits, comme la minoterie de Dover, qui ont besoin de l'élevateur pour entreposer le grain.

Ce qui est intéressant à propos de ce programme, c'est que le gouvernement n'a tenu aucun compte des rapports venant des Maritimes. Vers 1985 ou 1986, la Commission de transport dans les provinces de l'Atlantique a dit au gouvernement: «Vous consacrez trop d'argent à ce programme. Vous dépensez 40 millions de dollars par année. Voici une méthode qui vous permettra de dépenser seulement 20 millions de dollars pour obtenir les mêmes